



## Déclaration FSU11 au CDEP de l'Aude du 18/03/2016

Pour le premier degré, le nombre de postes attribués à l'Académie de Montpellier témoigne de la prise en compte par l'Etat de la réalité sociale de la Région Languedoc-Roussillon qui cumule les difficultés, en terme de chômage, de précarité et de pauvreté. Même si cette dotation est plus favorable qu'on ne s'y attendait, le nombre d'élèves par classe ne diminuera guère et restera supérieur à la moyenne des pays voisins. La taille des classes, déterminante pour la réussite des élèves comme le confirment plusieurs études, doit baisser : pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 élèves en REP et en classe multi-niveaux, pas plus de 15 élèves pour les moins de 3 ans, effectifs allégés dans les classes scolarisant au moins un-e élève en situation de handicap.

Ainsi, en maternelle, le nombre moyen d'élèves par classe se situe autour de 25 pour la moyenne académique alors qu'il est de 28 pour notre département !

En élémentaire et en primaire, de nombreuses écoles seront confrontées à des moyennes supérieures à 25 élèves. En RPI, où les classes fonctionnent quasiment toutes en multi-niveaux, 25 regroupements affichent des moyennes supérieures à 20 élèves par classe, seuil maximal que nous revendiquons.

Concernant la relance des RASED, aucune mesure ne figure dans les propositions.

Sur le remplacement, les mesures présentées prévoient l'ouverture de 2 postes de TRBD qui ne feront que compenser les 2 postes fermés en septembre dernier.

Les dispositifs « Plus De Maîtres Que De Classes » et « scolarisation des moins de 3 ans », se mettent en place aux dépens des effectifs par classe, des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (type RASED ou CMPP...) ou encore de la formation et du remplacement.

Ainsi, si les ouvertures de « Plus De Maîtres Que De Classes » en REP peuvent compenser les récentes fermetures des postes d'animation soutien, quid du rural et de nombreux autres territoires qui voient une inquiétante multiplication des problèmes de scolarisation liée au manque de moyens face à la difficulté scolaire voire à des formes de violence de plus en plus problématiques au quotidien ?

Concernant la scolarisation des moins de 3 ans, élément important pour la réussite de la scolarité, les mesures envisagées restent très insuffisantes pour relancer l'accueil des TPS à

l'école maternelle et leur taux de scolarisation va encore stagner autour des 12 % bien loin des 45 % de l'année 2000.

Concernant la prise en charge des élèves en situation de handicap, nos départements sont largement sous-dotés en personnels AESH. Quelles mesures allez-vous prendre pour faire face à ce grave problème qui mine le quotidien de nombreuses écoles ?

Dans les collèges, la rentrée 2016 se prépare dans le cadre de la loi de finances 2016 qui est bien loin de répondre à tous les enjeux et notamment la diminution des effectifs par classe. Pour preuve, dans notre département, de prévision de rentrée 2015 à prévision de rentrée 2016, l'accueil de 300 élèves supplémentaires s'effectuera avec seulement 1,7 emploi de plus !

Dans ce contexte, les enseignants du second degré prennent pleinement la mesure des conséquences de la réforme du collège sur leur métier et leurs conditions de travail, sans y voir aucune perspective d'amélioration de l'accès aux apprentissages de tous.

Cette réforme est toujours massivement rejetée par les personnels et sa mise en œuvre à marche forcée conforte les personnels dans la nécessité de l'abroger et de rouvrir sans délai les discussions avec les organisations syndicales majoritaires représentatives des personnels. L'autonomie accrue des établissements et une interdisciplinarité mal pensée accentueront les inégalités contre lesquelles cette réforme prétend lutter. Ces deux piliers sur lesquels elle s'appuie, exposeront les personnels et les disciplines à une mise en concurrence contre-productive. Une fois encore, le cadre national de l'Education et l'égal accès aux savoirs sont mis à mal.

A cette réforme organisationnelle, s'ajoute la mise en place de nouveaux programmes sur les 4 niveaux dès la rentrée 2016, avec une quasi-absence de repères annuels au profit d'une approche par cycle, une incohérence dans les contenus des différentes disciplines et une augmentation de la charge de travail des personnels.

De plus, les nouvelles modalités du brevet, publiées au JO le 01/01/2016, confirment l'attaque contre les disciplines, attaque qui irrigue déjà la réforme. Elles consacrent l'éviction de certaines d'entre elles (EPS et enseignements artistiques), ce qui est inacceptable et laissent planer de vives inquiétudes concernant la réforme de l'évaluation.

Aucune réforme sérieuse ne peut s'envisager sans l'appui des personnels qui sont les concepteurs de leur enseignement.

Ce manque de reconnaissance se traduit aussi dans les salaires. Même si, pour la FSU, la décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un premier signal pour les agents et marque une volonté de sortir de cette situation injuste de régression salariale, l'augmentation de 1,2% d'ici février 2017 ne constitue pas une revalorisation suffisante pour répondre aux attentes des agents et à la perte de pouvoir d'achat cumulé depuis 2010.

La FSU continuera d'agir et de mobiliser pour que les conditions d'apprentissage des élèves et d'emploi des personnels s'améliorent. Le système éducatif et ses agents ont été assez malmenés, il faut construire l'avenir avec eux !